



FICHE SIGNALÉTIQUE DE SÉCURITÉ DE PRODUIT

Section 1 : Identification du produit et de l'entreprise

Nom du produit : Rinçage de radiateur

Numéro(s) de produit : 05337

Utilisation du produit : Nettoyant pour radiateur

Coordonnées du fabricant / fournisseur :

Aux États-Unis :
CRC Industries, Inc.
885 Louis Drive
Warminster, PA 18974
www.crcindustries.com
1-215-674-4300 (Généralités)
800- 521-3168 (Technique)
800-272-4620 (Service à la clientèle)

Au Canada :
CRC Canada Co.
2-1246 Lorimar Drive
Mississauga, Ontario L5S 1R2
www.crc-canada.ca
1-905-670-2291

Au Mexique :
CRC Industries Mexico
Av. Benito Juárez 4055 G
Colonia Orquídea
San Luís Potosí, SLP CP 78394
www.crc-mexico.com
52-444-824-1666

Urgence 24 heures – CHEMTREC : 800-424-9300 ou 703-527-3887

Section 2 : Identification des risques

Vue d'ensemble des risques

AVERTISSEMENT : Peut causer une irritation oculaire
Apparence et odeur : Liquide jaune, odeur agréable

Effets potentiels sur la santé :

EFFETS AIGUS :

YEUX : Peut causer une légère irritation aux yeux.

PEAU : Aucun effet aigu anticipé. Cependant, une exposition prolongée peut entraîner une irritation légère.

INHALATION : Une utilisation normale ne peut pas avoir d'effets sur la santé.

INGESTION : Généralement non toxique si avalé en petites quantités. Peut causer vomissement, diarrhée ou malaise gastro-intestinal.

EFFETS CHRONIQUES : Inconnu

ORGANES VISÉS : Inconnu

État physique aggravé par exposition : Inconnu

Se reporter à la section 11 pour les renseignements sur la toxicologie et la cancérogénicité

Section 3 : Composition / Renseignements sur les ingrédients

COMPOSANT	NUMÉRO CAS	% par pds
Eau	7732-18-5	> 95
Amines, alkyle de suif, éthoxylé	61791-26-2	< 1
Penhydrate borax	11130-12-4	< 1

Section 4 : Premiers soins

- Contact oculaire : Asperger immédiatement avec beaucoup l'eau pendant 15 minutes. Consulter un médecin, si l'irritation persiste.
- Contact cutané : Retirer les vêtements contaminés et laver la zone touchée avec du savon et de l'eau. Consulter un médecin, si l'irritation persiste. Laver les vêtements contaminés avant de les remettre.
- Inhalation : Déplacer la personne à l'air frais. Maintenir la personne calme. Si la personne ne respire pas, donner la respiration artificielle. Si la respiration est difficile, administrer de l'oxygène. Communiquer avec un médecin.
- Ingestion : En cas d'ingestion, NE PAS provoquer le vomissement. Faire boire un verre d'eau à la victime. En cas d'apparition de symptômes graves, consulter immédiatement un médecin.
- Avis aux médecins : Aucune

Section 5 : Mesures en cas d'incendie

Propriétés d'inflammabilité : Tel que défini par OSHA, ce produit n'est pas inflammable.

Point d'éclair	Aucun (TCC)	Limite d'explosion supérieure	Aucune
Température d'autoallumage :	Aucune	Limite d'explosion inférieure	Aucune

Données pour incendie et explosion :

- Moyen d'extinction approprié : Ce matériau ne brûle pas. Employer un moyen d'extinction approprié pour une attaque concentrique.
- Produits de combustion : Si chauffé, le produit peut émettre de l'oxyde de carbone et de l'oxyde d'azote.
- Risques d'explosion : Les contenants, lorsqu'ils sont exposés à la chaleur d'un feu, peuvent accumuler de la pression et se fissurer.
- Protection des pompiers : Les pompiers doivent porter des appareils respiratoires autonomes, approuvés par NIOSH pour la protection contre la suffocation et la décomposition toxique possible des produits. Une protection oculaire et cutanée doit être fournie. Utiliser un vaporisateur d'eau pour maintenir les contenants exposés à l'incendie et pour affaiblir les vapeurs pouvant se former lors de la décomposition du produit.

Section 6 : Mesures en cas de fuites accidentelles

- Précautions personnelles : Utiliser les mesures de protection personnelle recommandées à la Section 8.
- Précautions pour l'environnement : Prendre les précautions nécessaires pour éviter la contamination du sol et des surfaces d'eau. Ne pas vidanger dans les égouts ni les collecteurs d'eau pluviales. Ce produit peut être nocif pour la vie aquatique.

Méthodes de confinement et de nettoyage :

Ériger une digue autour du déversement. Ventiler la zone avec de l'air frais. Dans un espace confiné ou dont la circulation d'air est limitée, les nettoyeurs doivent porter une protection respiratoire appropriée. Récupérer ou absorber le matériel répandu à l'aide d'un absorbant indiqué pour les déversements de produits chimiques. Mettre les absorbants utilisés dans des contenants de déchets appropriés.

Section 7 : Entreposage et manipulation

Procédures de manipulation : Éviter le contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Soigneusement nettoyer tout renversement avec un chiffon mouillé. Se laver après l'utilisation et avant de manipuler de la nourriture. Les directives d'utilisation du produit se trouvent sur l'étiquette du produit.

Procédures d'entreposage : Conserver dans un endroit frais et sec, à l'abri des rayons du soleil. Garder le contenant fermé lorsqu'il n'est pas utilisé.

Niveau d'entreposage d'aérosol ND

Section 8 : Contrôles d'exposition / Protection personnelle

Directives sur l'exposition :

COMPOSANT	OSHA		ACGIH		AUTRE		UNITÉ
	TWA	STEL	TWA	STEL	TWA	SOURCE	
Eau	NE	NE	NE	NE	NE		
Amines, alkyle de suif, éthoxylé	NE	NE	NE	NE	NE		
penhydrate borax	NE	NE	NE	NE	NE		
N.E. Non établi (C) Ceiling (plafond) (S) – skin (peau) (V) – Vacated (libre)							

Contrôles et protection :

Contrôles techniques : L'aire doit être suffisamment aérée. Un appareil d'aspiration local est habituellement préféré, car il permet de contrôler les émissions d'un contaminant à la source, empêchant sa dispersion dans l'aire de travail. Si nécessaire, utiliser des moyens mécaniques pour maintenir les niveaux de vapeur en dessous des directives d'exposition. Dans un espace confiné, observer les règlements OSHA en vigueur.

Protection respiratoire : Aucune requise pour un travail effectué sous une ventilation adéquate. Utiliser un appareil respiratoire autonome dans les espaces confinés et en cas d'urgence.

Protection visuelle/ faciale : Sous des conditions normales, porter des lunettes de protection. En cas de probabilité raisonnable de contact avec le liquide, porter des lunettes protectrices contre les agents chimiques.

Protection cutanée : Utiliser des gants de protection en caoutchouc, en nitrile ou en néoprène. Utiliser, également, un survêtement de protection en cas de contact prolongé ou répété avec la peau.

Section 9 : Propriétés physiques et chimiques

État physique : liquide
 Couleur : jaune
 Odeur : plaisante
 Seuil d'odeur : N.D.
 Gravité particulière : 1.00

Point d'ébullition initial : 212°F / 100°C
 Point de congélation : 32°F / 0°C
 Pression de vapeur : N.D.
 Densité de vapeur : N.D. (air = 1)
 Taux d'évaporation : lent
 Solubilité : Soluble dans l'eau
 Coefficient de distribution eau/huile : N.D.
 pH: 10.0
 Composés Organiques volatiles Pds % : 0 g/L : 0 lb/gal : 0

Section 10 : Stabilité et réactivité

Stabilité : Stable
 Conditions à éviter : Aucune
 Matériaux incompatibles : Oxydants forts, acides
 Produits à décomposition dangereuse : Aucun connu.
 Possibilité de réactions dangereuses : Non

Section 11 : Information toxilogique

Ce produit n'a pas subi d'études toxicologiques à long terme. L'information suivante est disponible pour les composants de ce produit.

Toxicité aigue :

Composant	Oral LD50 (rat)	Dermique LD50 (lapin)	Inhalation LC50 (rat)
Eau	> 90 mL/kg	Aucunes données	Aucunes données
Amines, alkyle de suif, éthoxylé	>1,200 mg/kg	Aucunes données	Aucunes données
penhydrate borax	3200 mg/kg	>2,000 mg/kg	Aucunes données

Toxicité chronique :

Composant	OSHA Carcinogène	IARC Carcinogène	NTP Carcinogène	Irritant	Sensibilisateur
Eau	Non	Non	Non	Non	Non
Amines, alkyle de suif, éthoxylé	Non	Non	Non	E & S (sévère)	Oui
penhydrate borax	Non	Non	Non	E (moyen)	Inconnu

E – Œil S – peau R - Respiratoire

Toxicité reproductive : Aucune information disponible
Tératogénicité : Aucune information disponible
Mutagénicité : Aucune information disponible
Effets synergétiques : Aucune information disponible

Section 12 : Information écologique

Ce produit n'a pas subi d'études écologiques. L'information suivante est disponible pour les composants de ce produit.

Écotoxicité : Amines, alkyle de suif, éthoxylé - 48 heures EC50 Daphnie magna : 0.011 mg/L

Persistence / Dégradabilité : Aucune information disponible
Bioaccumulation / Accumulation: Aucune information disponible
Mobilité dans l'environnement : Aucune information disponible

Section 13 : Élimination

Classification déchets : Ce produit ne fait pas partie des déchets dangereux RCRA (vous reporter à 40 CFR article 261.20 – 261.33). Les résidus doivent être récupérés et éliminés adéquatement. Ne pas jeter dans les plans d'eau ou dans la terre. Les contenants vides peuvent être recyclés.

Toutes les activités d'élimination doivent respecter les réglementations fédérales, provinciales et municipales. Les réglementations municipales peuvent être plus rigoureuses que les exigences fédérales ou provinciales.

Section 14 : Information pour le transport

Département des transports É.-U. (terre) Pas réglementé

ICAO/IATA (air) : Pas réglementé

IMO/IMDG (eau) : Pas réglementé

Réserves spéciales Aucune

Section 15 : Réglementation

Règlements fédéraux É.-U. :

Toxic Substances Control Act (TSCA) (Loi réglementant les substances toxiques) :

Tous les ingrédients sont soit indiqués dans l'inventaire TSCA ou exemptés.

Comprehensive Environmental Response, Compensation and Liability Act (CERCLA) :

Il existe des quantités à déclarer pour les ingrédients suivants : Aucune

Le National Response Center (800-424-8802) ou votre comité d'organisation en cas d'urgence local doit être immédiatement avisé de tous déversements ou fuites suite à la perte de l'un des ingrédients dont la quantité doit être déclarée.

Superfund Amendments Reauthorization Act (SARA) Titre III :

Section 302 Substances extrêmement dangereuses (EHS) : Aucune

Section 311/312 Catégories de danger :

Risque d'incendie	Non
Risque réactif	Non
Libération de pression	Non
Risque aigu pour la santé	Non
Risque chronique pour la santé	Non

Section 313 Produits chimiques toxiques : Ce produit contient les substances suivantes qui doivent être reportées selon la section 313 du titre III de la loi SARA (Superfund Amendments and Reauthorization Act) de 1986 et 40 CFR Part 372 :
Aucune

Loi sur la lutte contre la pollution atmosphérique :

Section 112 Polluants atmosphériques dangereux : Aucune

Occupational Safety and Health Administration :

Ce produit est réglementé par selon la norme sur la communication des renseignements à l'égard des matières dangereuses.

Règlements d'états É.-U. :

Loi de Californie sur l'eau potable et les toxiques (Prop 65) :

Ce produit peut contenir les produits chimiques suivants, reconnus par l'État de Californie comme pouvant causer le cancer, des déficiences de naissance et autre danger pour la reproduction: Aucune
Aucune

Règlements COV sur les biens de consommation : Ce produit n'est pas réglementé.

Droit fédéral à connaître :

New Jersey : Aucune
Pennsylvanie : Aucune
Massachusetts : Aucune
Rhode Island : Aucune

Réglementation canadienne :

Règlements sur les produits contrôlés :

Ce produit a été classé conformément aux critères de risque des règlements sur les produits contrôlés et la fiche signalétique contient toutes les informations requises par les règlements des produits contrôlés.

Classe de risque SIMDUT : Pas réglementé

Inventaire LIS canadien : Tous les ingrédients sont soit indiqués dans l'inventaire LIS ou exemptés.

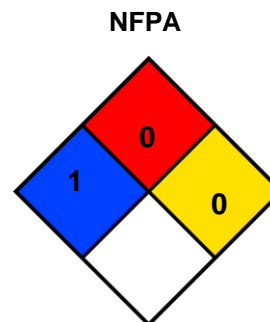
Réglementation Union Européenne :

Conformité RoHS : Ce produit est conforme à la Directive 2002/95/EC du Parlement européen et du Conseil du 27 janvier 2003. Ce produit ne contient aucune des substances interdites telles qu'énumérées à l'article 4(1) de la directive RoHS.

Réglementation complémentaire : Aucune

Section 16 : Autres informations

HMIS® (II)	
Santé :	1
Inflammabilité :	0
Réactivité :	0
EPP :	B



Valeur nominale entre 0 (aucun danger) à 4 (danger grave)

Préparé par : Michelle Rudnick
N° CRC : 613A
Date de révision : 11/12/2011

Modifications depuis la dernière révision : La fiche signalétique a été reformatée afin de satisfaire aux exigences canadiennes en matière de règlements sur les produits contrôlés.

L'information contenue sur ce document concerne ce matériau en particulier, tel que fourni. Elle peut devenir non valide s'il est utilisé en combinaison avec tout autre matériau. Cette information est exacte selon les connaissances de CRC Industries ou l'exactitude des sources mises à la disposition de CRC. Avant d'utiliser un produit, lire attentivement les avertissements et directives sur l'étiquette. Pour obtenir des précisions sur toute information contenue sur cette fiche signalétique, veuillez vous adresser à votre superviseur, à un professionnel de la santé et de la sécurité ou aux Industries CRC.

ACGIH : American Conference of Governmental Industrial Hygienists	N.R. : Non défini
CAS : Registre CAS	NIOSH : National Institute of Occupational Safety & Health
CFR : Code des règlements fédéraux	NFPA : National Fire Protection Association
DOT : Département des transports	NTP : Programme national de toxicologie
LIS : Liste intérieure des substances	OSHA : Occupational Safety and Health Administration
g/L : Grammes par litre	PMCC : Méthode Pensky-Martens en vase clos
HMIS : Système d'identification des matériaux dangereux	EPP : Équipement de protection personnelle :
IARC : Agence internationale pour la recherche sur le cancer	Ppm : Parties par million
IATA : Association du transport aérien international	RoHS : Restriction des substances dangereuses
OACI : Organisation de l'aviation civile internationale	STEL : Limite d'exposition de courte durée
IMDG : Code maritime international des marchandises dangereuses	TCC : Méthode Tagliabue en vase clos
OMI : Organisation maritime internationale	TWA : Moyenne pondérée dans le temps
lb/gal : Livres par gallon	SIMDUT : Système d'information sur les matières
CL : Concentration létale	dangereuses utilisées au travail
DL : Dose létale	
ND : Non applicable	